



Litige suite à une réparation mécanique défectueuse

Par **CHABOUNNE**, le **07/10/2008** à **12:49**

Bonjour,

Je suis tombée en panne d'embrayage à 200 km de chez moi en avril dernier. J'ai été dépannée, remorquée et la voiture a été réparée localement.

Fin aout la même panne survient à nouveau. J'ai contacté mon premier réparateur qui en effet m'a indiqué que cette panne était un peu prématurée (un embrayage étant prévu pour tenir 100000 ou 150000 km !) et qu'il devait y avoir un problème avec la pièce. Il a alors contacté son fournisseur afin qu'il fasse jouer sa garantie et qu'une nouvelle pièce me soit envoyée.

J'ai reçu la nouvelle pièce et je ai fait réparé mon véhicule par mon garagiste habituel.

Seulement ce dernier m'a indique que la panne n'était pas consécutive à un problème de pièce mais à un problème de montage. Par ailleurs, la nouvelle panne a engendré des lésions sur des pièces annexes : Coût de l'opération 300 euros. J'ai alors recontacté mon premier réparateur pour lui indiqué que c'est sa réparation qui est en cause et non la pièce, mais il ne veut rien entendre et ne veut pas me rembourser le cout de main d'œuvre.

Existe-il un recours ? Qu'elle est l'attitude à adopter ?

En vous remerciant par avance de vos réponses